

Gestion des autorisations de déverser (GAD)

Guide d'intégration pour les sites de déversement

Table des matières

Mise en contexte	3
Intégration au système GAD	3
Spécification de l'API	4
Support GAD	4
Clés API	4
Indisponibilité de GAD	4
Tests d'acceptation	5

1. Mise en contexte

La Ville de Montréal modernise ses autorisations de déverser pour les matières résiduelles avec le système GAD (gestion des autorisations de déverser). Présentement, des billets papier sont utilisés par les différents transporteurs pour accéder et déverser des matières dans les sites de déversement sous contrats avec la Ville de Montréal.

Le système GAD permet d'<u>abandonner le papier</u> et de passer aux autorisations de déverser électroniques. Ce passage offre plusieurs avantages pour la Ville de Montréal et ses partenaires:

- Gestion allégée du processus de facturation à la Ville.
- Accélération de la vérification des autorisations aux guérites.
- Diminution du risque d'erreurs.
- Réduction du nombre d'autorisations utilisées anormalement.

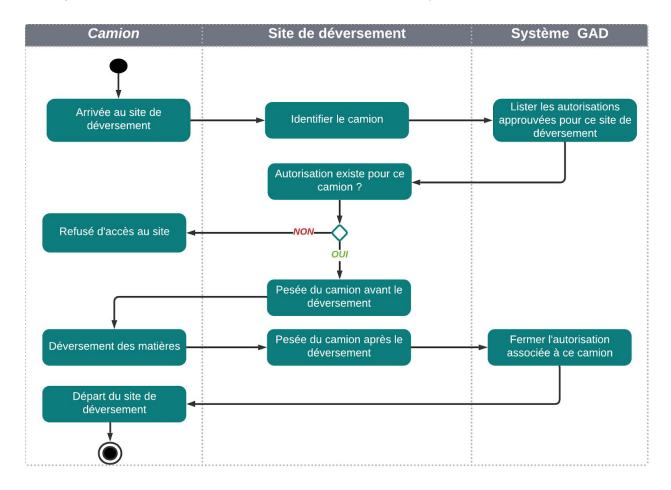
2. Intégration au système GAD

L'utilisation des autorisations électroniques nécessite qu'une intégration soit faite par un programmeur informatique professionnel de votre choix afin de rendre le système de gestion des balances apte à:

- Vérifier qu'un camion, qui se présente à votre guérite, soit autorisé par la Ville de Montréal à déverser des matières dans votre site.
- Transmettre les heures de passage et les pesées à l'entrée et à la sortie du camion.

La communication entre votre système et le système GAD de la Ville de Montréal se fait via une *API* (*application programming interface* ou interface de programmation) sous protocole de communication sécurisé *HTTPS* et format de données *JSON*.

Le diagramme ci-dessous représente les interactions avec le système GAD.



3. Spécification de l'API

La spécification de l'API pour communiquer avec le système GAD est disponible ici.

4. Support GAD

Pour toutes questions concernant l'intégration au système GAD, veuillez svp écrire à l'adresse support.gad@montreal.ca.

5. Clés API

La communication avec le système GAD nécessite une clé API pour s'authentifier. Le contenu des clés et la manière de les obtenir diffèrent selon l'environnement informatique :

<u>Environnement d'acceptation</u> : Veuillez svp écrire un courriel à l'adresse <u>support.gad@montreal.ca</u> pour demander la clé en mentionnant le site de déversement concerné.

<u>Environnement de production</u> : La clé API de l'environnement de production vous sera fournie par l'équipe du support informatique GAD de la Ville de Montréal **une fois les tests d'acceptation réussis**.

6. Indisponibilité de GAD

Si le système GAD devenait indisponible, pour quelque motif que ce soit, le système de gestion de balance du site doit être en mesure de respecter le processus suivant qui sera déclenché

- 1. Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal contactera le responsable du site afin de lui demander de passer en mode manuel.
- 2. Si un ou plusieurs camions <u>disposent d'une autorisation de déverser électronique obtenue</u> **avant** l'indisponibilité de GAD
 - a. La Ville de Montréal enverra par courriel au responsable de site de déversement <u>un fichier</u> en format csv contenant les informations suivantes: numéro d'immatriculation, numéro de camion, compagnie de transport, territoire de collecte et matière collectée.
 - b. Les camions inscrits sur cette liste devront pouvoir <u>accéder le site sans autorisation de déverser papier.</u>
 - c. Pour chaque camion de cette liste, <u>le site remplira le fichier csv</u> manuellement avec les quatre informations suivantes : poids du camion avant le déversement, heure de la pesée avant le déversement, poids du camion après le déversement, heure de la pesée après le déversement.
 - d. La Ville de Montréal s'assurera d'entrer les données dans le système GAD à posteriori.
- 3. Pour les camions n'ayant pas été autorisés avant l'indisponibilité de GAD
 - a. Ces camions ne <u>figurent donc pas sur la liste</u> transmise par la Ville de Montréal par courriel en format csv
 - b. Chaque camion dans cette situation devra être muni d'une autorisation papier afin d'accéder au site <u>sans quoi il devra être refusé</u> car ce déversement ne pourra être facturé à la Ville de Montréal.
 - c. Durant toute la durée de l'indisponibilité de GAD, les billets d'autorisation papier doivent être envoyés avec la facture au Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

4. Lorsque la situation sera rétablie et que GAD sera de nouveau disponible, la Ville de Montréal contactera le responsable site de déversement afin de l'aviser du retour aux autorisations électroniques. À partir de ce moment, plus aucun billet d'autorisation papier ne devra être accepté par le site

7. Tests d'acceptation

La Ville de Montréal réalise des tests d'acceptation, afin de s'assurer que le système de gestion de balance est intégré correctement au système GAD avant que le site de déversement puisse utiliser les autorisations de déverser électroniques en production.

Ces tests seront réalisés dans votre environnement d'acceptation. Cet environnement doit être **indépendant de celui utilisé en production**. L'environnement d'acceptation doit permettre de simuler les interactions avec les différentes composantes matérielles (balances, bornes avec keypad, caméra, etc.) sans dépendre du déploiement physique du système de gestion des balances.

Les scénarios de tests ne sont pas encore disponibles, mais le seront sous peu. La personne responsable d'intégrer le système de gestion de balance au système GAD doit en prendre connaissance avant de débuter son travail. Une fois les travaux d'intégration du site au système GAD terminés, elle est responsable de vérifier elle-même l'ensemble des scénarios de tests avant de contacter la Ville de Montréal via support.gad@montreal.ca pour l'acceptation officielle.

Dans la mesure du possible, il est préférable que la Ville de Montréal réalise les tests d'acceptation de manière autonome, à distance, dans votre environnement d'acceptation en jouant le rôle du site de déversement.